

REUNION DU COMITE SYNDICAL 04.03.2026

Procès-verbal

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 23 février 2026, une nouvelle convocation du Conseil Syndical a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Date de la convocation : 25 février 2026

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry COSSON (Communauté de Communes des Terres du Haut Berry)

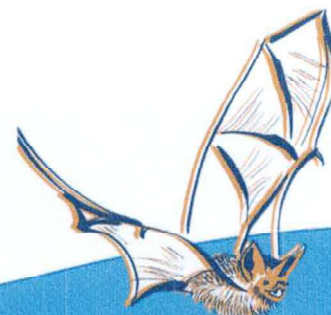
Présents avec voix délibérative :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus (1/11) : Mme ALVES ;
- Communauté de Communes de la Septaine (0/9) : -
- Communauté de Communes Sauldre et Sologne (0/1) : -
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry (7/21) : M. ROGER ; M. PINSON ; M. BLAIN ; Mme RAFFAITIN ; M. RIPARD ; M. BENOIT ; M. COSSON ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry (0/8) : -
- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise (0/1) : -

Présents sans voix délibérative : M. RICHARD

Absents excusés :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. BLOND ; M. DESROCHES G. ; M. PRUDENT ;
- Communauté de Communes de la Septaine : M. PISKOREK ; Mme CHIRON ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BOUGRAT ; M. BOUARD ; M. COLLIN ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : -





Monsieur BENOIT annonce que le quorum n'est pas nécessaire s'agissant d'un conseil bis et remercie les délégués du SIVY présents pour leur engagement tout au long de ce mandat et en particulier pour ce conseil lors duquel est prévu le vote du budget pour l'année 2026. M. BENOIT ajoute qu'il est important que l'équipe puisse travailler malgré le fait que ce soit une année particulière avec les élections.

ORDRE DU JOUR – MERCREDI 04 MARS 2026

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1. Approbation du PV du CS du 15/12/2025

2. Projets de délibération

- ❖ Affectation anticipée du résultat de fonctionnement 2025
- ❖ Vote du Budget Primitif 2026
- ❖ Approbation du conventionnement de co-maîtrise d'ouvrage avec Bourges Plus (Laiterie à Mehun)

3. Actualité technique

- ❖ Cellule d'animation
- ❖ Travaux 2025/2026
- ❖ Perspectives 2026
- ❖ Sollicitations ponctuelles
- ❖ Communication
- ❖ Agenda...



M. BENOIT présente l'ordre du jour avec la désignation du secrétaire de séance, l'approbation du PV du dernier conseil (15/12/2025), la présentation des projets de délibération et les actualités techniques.

DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE



❖ Le Président expose :

Le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le procès-verbal de ladite séance (Article L.2121-15 du CGCT).

En pratique, un délégué peut volontairement se proposer pour assurer ces fonctions.

À défaut, le Président soumet un nom qui fait l'objet d'un vote du conseil.



❖ Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Thierry COSSON (Communauté de Communes des Terres du Haut Berry) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

❖ Approbation du procès-verbal en date du 15/12/2025

APPROBATION PROCES-VERBAL



❖ SIVY (Conseil du 15/12/2025)



- ✓ 31 présents
- ✓ 10 excusés
- ✓ 4 délibérations

Communautés de Communes et d'Agglomération	Présence délégué titulaire	Présence délégué suppléant	Total (% voies délibératives)
Berry Loire Vauvise	1/1	0/1	100 %
Bourges Plus	7/11	1/11	72 %
La Septaine	3/9	1/9	44 %
Sauldre et Sologne	0/1	0/1	0 %
Terres du Haut Berry	10/21	4/21	67 %
Vierzon Sologne Berry	0/8	1/8	12,5 %

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le procès-verbal en date du 15 décembre 2025 ; en l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

❖ Délibération : Reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

CS 04/03/2025



Délibération présentée par Monsieur Renaud BLOND

Reprise anticipée du résultat 2025:

Le Président de séance désigné expose (vu l'article L.2311-3 du CGCT) :

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice soit **256 560,37€** à la ligne budgétaire 002 du budget 2026 du SIVY à la section de fonctionnement en recette ;

Section de Fonctionnement

Libellé	Montant	
<u>En Recette</u> : montant total des titres de recettes émis	+	405 6561,99 €
<u>En dépense</u> : montant total des mandats émis	-	353 658,69 €
<u>Résultat de fonctionnement de l'exercice</u> :	=	52 003,30 €
<u>Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent</u> :	+	204 557,07 €
<u>Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice à affecter</u> :	=	256 560,37€

Section d'Investissement

Libellé	Montant	
<u>En Recette</u> : montant total des titres de recettes émis	+	3 470,53 €
<u>En dépense</u> : montant total des mandats émis	-	0,00 €
<u>Résultat d'investissement de l'exercice</u> :	=	3 470,53 €
<u>Excédent de financement à la clôture de l'exercice précédent</u> :	+	65 964,99 €
<u>Résultat d'Investissement à la clôture de l'exercice</u> :	=	69 435,52 €

Pour : —
 Contre : —
 Abstention (s) : —

Pour : —
Contre : —
Abstention(s) : —

Mme MILNE présente le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 d'un montant de 256 560,37 €. Elle précise que le CFU (Compte Financier Unique) n'a pas pu être validé à temps en raison d'un dysfonctionnement du logiciel comptable de la Trésorerie courant février. Elle indique que le CFU sera donc présenté au nouveau Comité Syndical en juin 2026.

M.BENOIT interroge les délégués du SIVY sur d'éventuelles questions. En l'absence de questions il propose de voter pour la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 en fonctionnement :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention(s) : 0

❖ **Délibération : Budget primitif 2026**

CS 04/03/2026	
<i>Délibération présentée par Monsieur Renaud BLOND</i>	
Budget Primitif 2026: Fonctionnement	
Fonctionnement – Dépenses	
Chapitre 60 : Electricité, carburants, petits matériels, vêtements de travail, fournitures administratives	17 150,00 €
Chapitre 61 : Travaux et Etudes , logiciels, locations bureaux et voiture, entretiens véhicules, assurances, suivi, formations - Travaux = 745 000,00€ - Etudes = 122 000,00€	913 300,00€
Chapitre 62 : Communication, Frais de déplacement / réception / affranchissement / télécommunications / bancaires	60 100,00 €
Chapitre 63 : Cotisation CDG	2 000,00 €
Chapitre 64 : Rémunérations agents et cotisations , CNAS et médecine du travail	208 200,00 €
Chapitre 65 : Indemnités des élus et cotisations	36 100,00 €
Chapitre 66 : Intérêts ligne de trésorerie	5 000,00 €
Chapitre 68 : Amortissements	10 000,00 €
Montant total dépenses de fonctionnement	1 215 850,00 €

Mme MILNE poursuit avec la présentation du Budget Primitif 2026. Elle présente les dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

CS 04/03/2026	
<i>Délibération présentée par Monsieur Renaud BLOND</i>	
Budget Primitif 2026: Fonctionnement	
Fonctionnement - Recettes	
Excédent	256 560,37 €
Chapitre 74 : - Subventions Région Centre Val de Loire, FEDER, Département du Cher , Agence de l'Eau Loire Bretagne	915 874,59 €
- Participation des Communautés de Communes et d'Agglomération	170 000,00 €
Chapitre 75 : Subvention Bourges Plus Bureaux	4 100,00 €
Montant total recettes de fonctionnement	1 346 534,96 €

Mme MILNE précise que le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre.

M. BENOIT ajoute que le suréquilibre est bénéfique puisqu'il permet d'obtenir des fonds en prévision des travaux. Il indique également que cela permet de compenser le décalage entre les demandes de subvention et l'obtention de l'acompte et du solde.

CS 04/03/2026	
<i>Délibération présentée par Monsieur Renaud BLOND</i>	
Budget Primitif 2026: Investissement	
Investissement - Dépenses	
Chapitre 21 : Opérations d'Urgence, matériel technique, matériel informatique	79 435,52 €
Montant total dépenses d'investissement	79 435,52 €
Investissement - Recettes	
Excédent	69 435,52 €
Chapitre 28 : Amortissements	10 000,00 €
Montant total recettes d'investissement	79 435,52 €

Mme MILNE présente le budget d'investissement prévisionnel pour 2026 en précisant qu'il ne présente pas de différences avec les budgets d'investissement des années précédentes.

CS 04/03/2026	
<i>Délibération présentée par Monsieur Renaud BLOND</i>	
Vote du Budget Primitif 2026:	
Le Président expose:	
Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Budget Primitif 2026.	
Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
1 215 850,00 €	1 346 534,96 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
79 435,52 €	79 435,52 €
Budget Total 2026	
Dépenses	Recettes
1 295 285,52 €	1 425 970,48 €

Pour : _____
 Contre : _____
 Abstention (s) : _____

M. BENOIT propose de voter le budget primitif tel que présenté :

Pour : 8
 Contre : 0
 Abstention(s) : 0

❖ Délibération : Approbation du conventionnement avec Bourges Plus pour la co-maîtrise d'ouvrage de l'étude de restauration de la continuité écologique du Barrage de la Laiterie à Mehun-sur-Yèvre

CS 04/03/2026



Délibération présentée par Monsieur Gilles BENOIT

Conventionnement pour la co-maîtrise d'ouvrage de l'étude de restauration de la continuité écologique du Barrage de la Laiterie à Mehun-sur-Yèvre:

Le Président expose:

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le conventionnement avec Bourges Plus. La convention précisera :

- L'objet de la convention;
- les conditions d'exercice de maîtrise d'ouvrage;
- La gestion financière et les modalités de financement;
- La constitution de la Commission d'Etude des Marchés Publics;
- La durée de la convention;
- Les conditions d'exécution financière;
- Les modalités de réception de l'étude et remise du document final;
- Les assurances obligatoires;
- Les conditions de révision et modifications de la convention
- Les règles de contestations.





Pour : _____

Contre : _____

Abstention (s) : _____

M. BENOIT rappelle l'historique et le contexte de la régularisation environnementale du Barrage de la Laiterie à Mehun-sur-Yèvre. Il ajoute que la Communauté d'Agglomération Bourges Plus souhaite se porter co-maître d'ouvrage de l'étude de restauration de la continuité écologique du Barrage de la Laiterie au titre de la compétence de gestion des ouvrages hydrauliques.

Mme MILNE précise qu'il y a toujours des discussions autour du titre de l'étude qui n'est pas vouée à étudier le fonctionnement hydraulique du Parc du Château de Mehun-sur-Yèvre.

M. BENOIT ajoute que le projet doit avancer et qu'il est favorable à cette convention mais que l'étude ne portera pas sur le fonctionnement du Parc du Château.

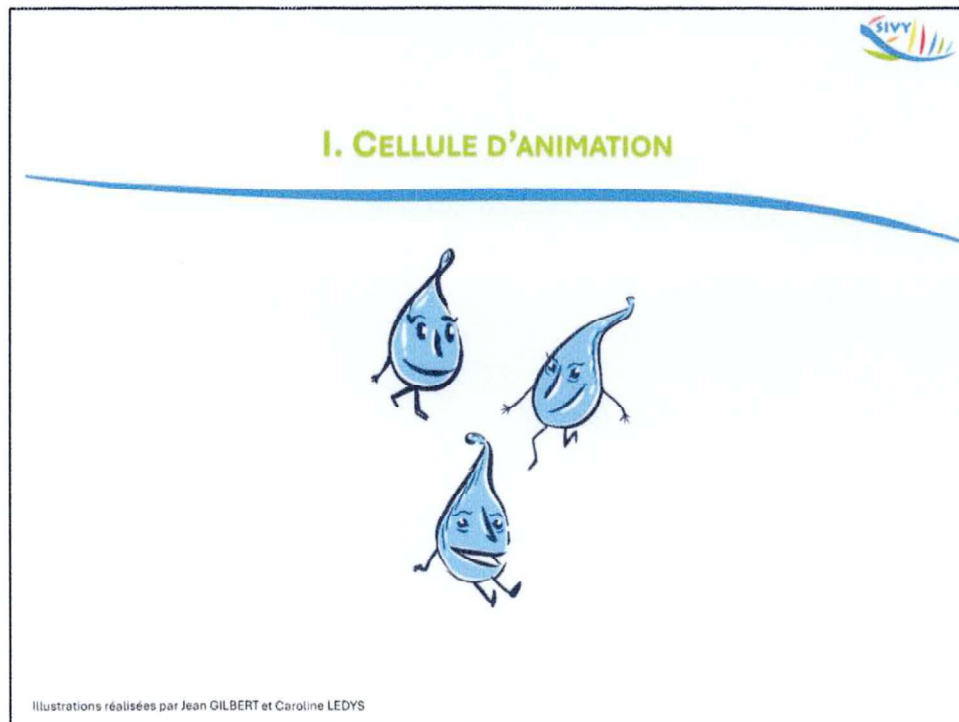
M. BENOIT propose de voter le conventionnement avec la Communauté d'Agglomération Bourges Plus :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention(s) : 0

❖ Cellule d'animation



Mme MILNE indique qu'une mise à jour de la cellule d'animation va être proposée et invite M. FORGE à se présenter.

Recrutement

- Chargé de mission Milieux Aquatiques



Andrea FORGE

Arrivé le 18 février 2026

Diplômé en septembre 2025 d'un Master Gestion de l'Environnement parcours **FREMAC** (Fonctionnement et restauration des Ecosystèmes Continentaux)

M. FORGE indique qu'il est originaire du Roannais et qu'il est titulaire d'un Master FREMAC (Fonctionnement et restauration des Ecosystèmes Continentaux) depuis fin 2025.

M. RIPARD indique qu'il a eu l'occasion de rencontrer M. FORGE sur le terrain, qu'il est très motivé et que c'est très appréciable.

Recrutement



- Chargée de l'Administration et des Finances



Delphine POLICARD

Arrivée prévue pour avril 2026

Actuellement en poste en tant que **Coordinatrice Administrative** à la Communauté de Commune des Terres du Haut Berry

Mme MINCHIN annonce le recrutement de Delphine POLICARD qui arrivera dans la collectivité le 1^{er} avril 2026.

POINT TECHNIQUE



Mme MILNE continue par la présentation des points technique.

III. Travaux 2025



✓ **Action 17: Reconversion peupleraie (zone humide: 1,2 ha - dont 7 000 m² compensation B+)**
 Montant des offres retenues : 21 000 € TTC (*prévisionnel : 40 000 € TTC*)
Commune : Saint-Germain-du-Puy **Entreprise :** Rameau élagage

✓ Abattage de 290 peupliers (UNISYLVA)
 ✓ Dessouchage (Aménagement verts espaces)
 ✓ Remise en état (Rameau élagage)




Mme MILNE rappelle que les travaux de restauration de la zone humide à Fenestrelay se sont déroulés en septembre 2025 mais que les grumes n'avaient pas été évacués par UNISYLVA. Elle indique que cela a été fait avant la crue de février mais que l'évacuation des résidus de broyat n'avait pas été faite. Elle ajoute que Mme MINCHIN et M. FORGE se sont rendus sur place et que les résidus ont été mobilisés par la crue et que l'entreprise s'occupera de nettoyer et évacuer.

III. Travaux 2025



✓ **Action 6-7: Plantation de ripisylve**
 Montant des offres retenues : 5 745,48 € TTC (*prévisionnel 6 638,48€ TTC*)
Commune : Gron/ Baugy **Entreprise :** TERIDEAL

✓ Plantation de 470 plants (300 à Gron et 170 à Baugy)

Travaux réalisés entre le 19 et le 27 janvier 2026

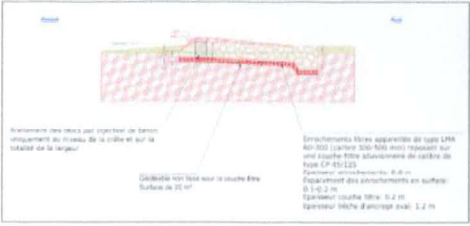



Mme MILNE présente les travaux de plantations qui ont été réalisés à Gron et Baugy en janvier. Elle précise que tout s'est bien passé et que Mme MINCHIN et M. FORGE sont passés pour vérifier que la crue de février 2026 n'a pas eu d'impact sur les plants.

IV. Perspectives 2026

✓ **Marché de maîtrise d'œuvre du Barrage D:**

- Réunion de lancement du **8 janvier 2026** ;
- Passage ICA et NCA Environnement le **28 janvier 2026**.



Enrochement des bords par enrochement de béton compacté au niveau de la crête et sur la largeur de la largeur.

Calculs non faits pour la coupe B/A Surface de 20 m²

Enrochement filon apparente de type LPA 40-100 (carré 50x50 mm) reposant sur une couche filon glaciériste de cailloux de type CP 40-120.

Enrochement apparente: 4,8 m.

Épaisseur des enrochements en surface: 0,1-0,2 m.

Enrochement couche filon: 0,2 m.

Épaisseur filon d'ancrage oval: 1,2 m.



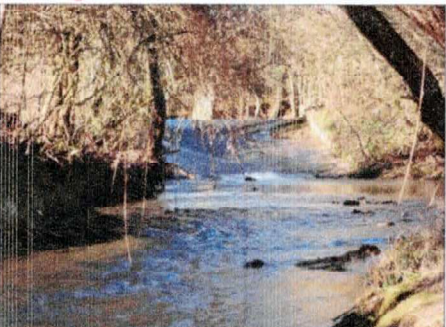
Mme MILNE fait une mise à jour sur l'étude de maîtrise d'œuvre de la régularisation environnementale du Barrage D.

IV. Perspectives 2026

✓ **Action 20: Effacement du seuil de la Salarderie sur le Colin à Aubinges**

- Accord de la DDT pour un diagnostic préalable en avril 2026 ;
- Convention en cours de discussion;
- Retour en date du 18/02/2026: Programmation du diagnostic en juin 2026 (intempéries).

Proposition de report des travaux en 2027:
action de substitution sur La Brosse à Aubinges

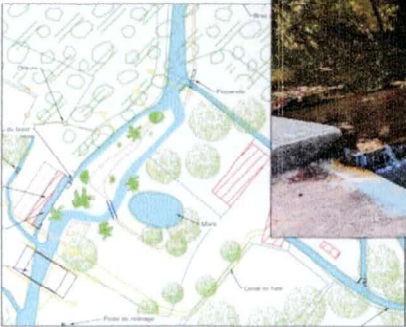



Mme MILNE informe les délégués du SIVY qu'en raison de l'humidité du terrain, l'INRAP ne prévoit de réaliser les fouilles d'archéologie préventive qu'en juin 2026. Elle indique donc qu'en raison du délai incompressible de 3 mois de remise du rapport après intervention il ne serait pas raisonnable de réaliser les travaux d'effacement du Seuil de la Salarderie en 2026. Mme MILNE propose de réaliser les actions de substitutions sur la Brosse à Aubinges.

IV. Perspectives 2026

✓ **Action 9: Effacement du seuil du Lavoir à Neuvy-sur-Barangeon**

- Rencontre d'une entreprise de travaux ;
- Intervention le vendredi 13 février en CM;
- Délibération prise pour réalisation des travaux en 2026.

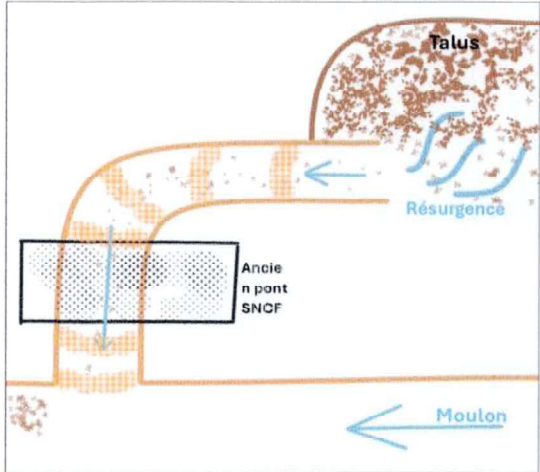



Mme MILNE indique que les travaux d'effacement du Seuil du Lavoir à Neuvy-sur-Barangeon pourront bien être réalisés en 2026 et que la convention avec la commune sera signée avant les élections de mars 2026.

IV. Sollicitations ponctuelles

Menetou-Salon: Pollution par lessivage d'une butte de matériau de déblais

- Solution d'urgence pour limiter la pollution




Mme MILNE présente la problématique soulevée par l'OFB et explique les solutions proposées à la commune de Menetou-Salon.

M. BLAIN indique que le courriel de réponse à l'OFB a été transféré au SIVY et que les agents seront recontactés au moment de l'intervention.

SUIVI À SAINT-MARTIN D'AUXIGNY

- ✓ Bonne évolution du site ;
- ✓ Une espèce particulière (Narcisse des poètes) n'a pas été observée ;

- Présence de renouée du Japon à l'entrée du site

- ✓ Préconisations de gestion: rendez-vous sur site à prévoir

Mme MILNE rappelle les modalités du suivi post-travaux à Saint-Martin d'Auxigny et rend compte du relevé flore réalisé par le prestataire Nature 18.

BILAN CONCERT'EAU

Animations 2025	SIVY	SIAB3A	SMAVAA	SIRAH	Total
CPIE	0	3	4	5	12
N18	5	2	3	0	10
Total	5	5	7	5	22

- Total des personnes sensibilisées: 299
- % élus et décideurs locaux: 24% (72 élus)
- Grosses difficultés liées à l'objectif de sensibiliser 50% d'élus

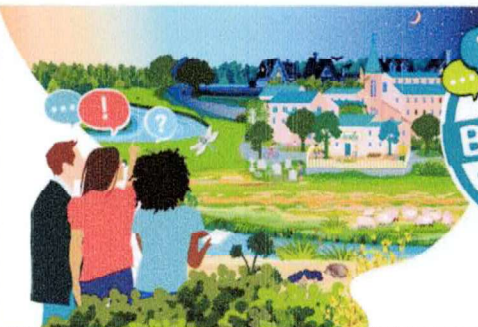
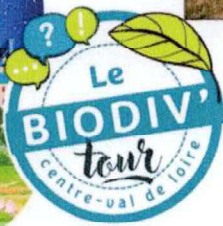
23

Mme MILNE rend compte des difficultés qu'ont eu les prestataires de l'action 2D2 du Contrat Territorial Concert'eau. En effet elle indique que la contrainte de l'Agence de l'eau de sensibiliser en priorité (à 50%) les élus et décideurs locaux a mis à mal les animations qui étaient plutôt adaptés au grand public et aux scolaires. Elle ajoute qu'un nouveau format sera pensé en concertation avec les prestataires afin d'adapter les supports.

BIODIV'TOUR: RÉDUCTION DU RISQUE INONDATION

- Organisation de 3 journées de visites autour du thème (mai/ juin/ juillet)
- Visite à Saint-Martin d'Auxigny: Juin 2026

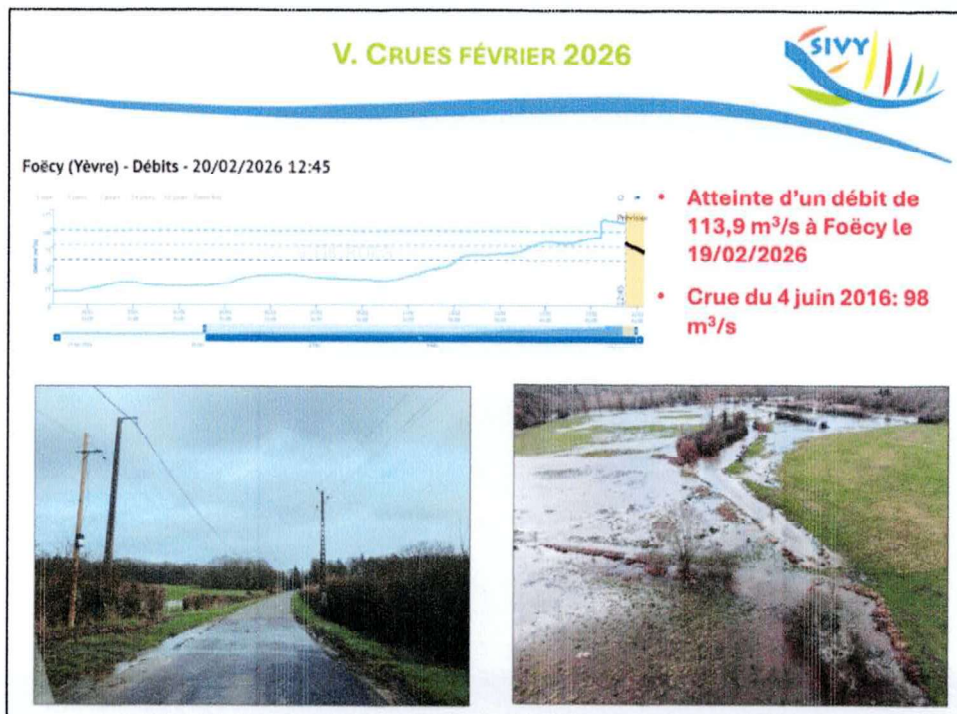


24

Mme MILNE annonce la proposition de l'ARB de mettre en avant le site de Saint-Martin d'Auxigny dans le cadre du Biodiv'TRour pour la réduction du risque inondation. Le SIVY ainsi que la commune de Saint-Martin d'Auxigny s'entendent sur une visite en juin 2026.

M. BENOIT ajoute que depuis les travaux réalisés par le SIVY, les inondations par débordement de l'Auxigny ont été fortement réduites et le SIVY n'est plus appelé.



Mme MILNE revient sur la crue de février 2026 et précise les débits observés au droit des différentes stations de suivi du SPC. Ces données sont comparées à la crue de juin 2016.

AGENDA

09/03/2026: Présentation ruissellement pluvial en milieu rural (visio DDT)

12/03/2026 : CLE du SAGE

27/03/2026: Formation Pêche électrique (KM/ HM/ AF)

Agenda!

MERCI

Des Questions ?

Mme MILNE termine par le point agenda en annonçant les instances à venir en mars 2026.

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant la présentation et remercie les élus pour leur participation.

M. RICHARD demande où en est la situation de l'affluent de la Rampanne à Pigny.

Mme MILNE répond que des courriers ont été envoyés aux propriétaires afin de leur rappeler leurs obligations d'entretien et précise qu'à ce jour rien de plus n'a pu être fait en l'absence de réponse.

M. RICHARD indique qu'il souhaite faire avancer le sujet et propose qu'un porte-à-porte soit réalisé. Il poursuit en demandant à ce qu'une présentation du SIVY et de ses actions soit envoyée aux communes au moment de la constitution des conseils municipaux et communautaires.

Mme MILNE répond que ce sera fait, l'ancienne équipe technique ayant déjà réalisé cet exercice aux dernières élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 11h43.

Le présent procès-verbal, dressé le 04/03/2026 à 11h43 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le Président,

**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE
DE LA VALLÉE DE L'YÈVRE**

Monsieur Gilles BENOIT

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Thierry COSSON